



Note d'information relative aux visas nationaux

Visa pour un service volontaire (service volontaire allemand (BFD), année de volontariat social (FSJ), année de volontariat écologique (FÖJ), service volontaire allemand (SVE))

Remarques générales

- Avant de vous présenter, veuillez prendre rendez-vous pour une demande de visa de service volontaire via le système de prise de rendez-vous du Ministère des Affaires étrangères. Vous trouvez le lien sur la page web de l'Ambassade. Veuillez vous présenter personnellement au guichet et soyez ponctuel.
- Les documents non délivrés en allemand doivent être présentés accompagnés d'une traduction en allemand effectuée par un traducteur agréé. Cette règle ne s'applique pas à la page d'identité du passeport.
- La délivrance de visa requiert éventuellement l'approbation du service des étrangers compétent en Allemagne. Le visa ne peut être délivré qu'après réception de cette approbation.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois mois** mais peut être plus longue dans certains cas.
- Les réservations de billets d'avion ne sont pas nécessaires pour faire une demande de visa. Ne réservez votre billet qu'après obtention de votre visa.
- La représentation à l'étranger se réserve le droit de demander d'autres pièces.
- Les dossiers de demande incomplets retardent la procédure et peuvent entraîner un refus de la demande.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.

Informations générales

Un visa peut être octroyé pour la participation à un service volontaire en Allemagne (année de volontariat social (FSJ), service volontaire allemand (BFD) et année de volontariat écologique (FÖJ)). Un visa est octroyé pour la participation au service volontaire européen (SVE) si les conditions sont remplies. La durée du service volontaire peut être de 6 à 24 mois, la règle étant cependant une année complète.

Les objectifs du séjour sont l'engagement pour l'intérêt général ainsi que l'acquisition de compétences.

La liste ci-après vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.



Check-list pour les demandes de visa

Les documents suivants doivent être tous présentés pour chaque demande.

- Deux (2) [formulaire de demande VIDEX](#), dûment remplis et signés avec des informations en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)
 - Deux (2) photos d'identité récentes pour passeport biométrique
 - Un passeport en cours de validité (signé à la main, avec au moins deux pages vierges)
 - Deux (2) copies simples de la page d'identité de votre passeport en cours de validité
 - Contrat / Convention** de volontariat en Allemagne :
 - > **Service volontaire allemand (BFD)** : votre contrat doit être signé par vous-même et par l'Office fédéral de la famille et des fonctions relatives à la société civile (BAFzA) ainsi que par la structure d'accueil, la centrale et, le cas échéant, la structure organisant le volontariat (organisme prestataire).
 - > **Volontariat social (FSJ) / Volontariat écologique (FÖJ)** : votre contrat doit être signé par l'organisme prestataire et, le cas échéant, la structure d'accueil.
 - > **Service volontaire européen (SVE)** : Votre contrat doit être signé par une Agence nationale Erasmus+ « Jeunesse en action » et l'organisation coordinatrice. La convention de volontariat décrivant les missions et les apprentissages escomptés doit être signée par l'organisation coordinatrice et le / la volontaire.
 - Curriculum Vitae complet rédigé par le demandeur en Allemand, indiquant notamment la formation et le cas échéant l'expérience professionnelle (en 2 exemplaires)
 - Lettre de motivation en Allemand présentant les attentes liées au séjour prévu, les bénéfices professionnel et personnel escomptés, ainsi que les projets d'avenir du / de la volontaire (en deux exemplaires).
 - Uniquement pour le BFD / FSJ / FÖJ : attestation de la structure d'accueil / de l'organisme prestataire confirmant qu'elle / il renonce à des connaissances linguistiques ou que vous pouvez acquérir des connaissances linguistiques par des cours de langue après votre entrée en Allemagne. Sinon un certificat de langue délivré par le Goethe Institut (CGM) est requis : A2 minimum pour le FSJ/FÖJ et B1 pour le BFD avec les **4 modules complets** (original et Deux (2) copies)
 - Justificatif attestant que vous disposez de moyens financiers suffisants (En règle générale, la structure d'accueil prend en charge les frais d'hébergement et de repas. Si ni le contrat ou ni aucune autre attestation de la structure d'accueil ne contient d'information sur l'hébergement et les repas, veuillez joindre des justificatifs relatifs à vos moyens de subsistance.)
- A fournir immédiatement avant l'obtention de visa :
- Assurance maladie** conforme aux normes de l'UE (valable pour une installation en Allemagne et pour tout l'espace Schengen, avec une couverture minimale de 30 000 euros, à partir du jour de l'entrée sur le territoire et pour la totalité de la durée du séjour) en un exemplaire
 - Permis de résidence à Madagascar pour les demandeurs d'une nationalité autre que la nationalité malgache
 - Ce présent check-list (1 exemplaire)

Droits de visa

- Les droits de visa s'élèvent à 75 euros. Mode de paiement accepté: en Ariary et en espèces.



Caractère complet ou incomplet de la demande

La demande est complète : Oui Non, les informations / pièces manquantes n'ont pas été cochées **Déclaration en cas de demande incomplète :**

Il m'a été indiqué que ma demande était incomplète. Je sais que la soumission d'une demande incomplète peut entraîner un refus de ma demande. Je souhaite tout de même déposer ma demande.

_____ Lieu, date, signature